

Mardi 26 juin 2007

Intervention à l'Élysée

Projet de loi portant organisation de la nouvelle université

Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre, chers collègues.

Nous ne sommes pas ici pour faire de l'idéologie, ni de gauche ni de droite, mais pour être pragmatiques et rechercher des dispositifs qui fonctionnent. Nous serons donc brefs et notre discours tient en 4 points :

1- Tout d'abord, il y a de bonnes choses dans ce projet : donner davantage d'autonomie aux Universités est une recommandation relayée au niveau européen, mais cette recommandation est totalement couplée à une autre et qui d'ailleurs la justifie : l'autonomie accrue doit s'accompagner d'une responsabilisation accrue, et donc d'un dispositif d'assurance qualité dans une perspective d'amélioration continue (en Europe, on n'a pas peur de ces mots, pourquoi en aurait-on peur en France ?). Or il n'y a que très peu de traces de tels principes dans votre projet, ce qui en diminue dramatiquement la crédibilité.

2- Je le répète, il y a de bonnes choses dans ce projet, mais en en précipitant le calendrier, en nous demandant de nous prononcer sur un document qui se veut un projet de loi mais qui ne comporte même pas de motifs, vous avez raté l'occasion de produire un projet dont la cohérence, le sérieux et l'ambition auraient emporté l'adhésion d'un plus grand nombre. La précipitation conduit toujours à faire les choses à moitié, et plusieurs des critiques formulées par mes collègues sont à prendre avec le plus grand sérieux.

3- Notre troisième point en sera une illustration concernant, plus spécifiquement, les jeunes chercheurs. Monsieur le Premier Ministre, vous avez déclaré début juin à Orsay : « La société française éprouve des difficultés à percevoir les jeunes chercheurs, doctorants ou nouvellement docteurs comme des professionnels et incline trop souvent à les penser en état de prolongation d'études. ». Cette synthèse traduit une ambition limpide concernant ces personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur trop souvent sous-estimés. On était impatient de connaître la suite ! L'année dernière, un premier pas essentiel avait été effectué lors du vote de la loi de programme pour la recherche : la reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle. Il ne restait plus qu'à transformer l'essai ! Or dans votre projet vous redéfinissez le personnel des établissements. Vous intégrez d'ailleurs les chercheurs des organismes afin qu'ils puissent participer à la vie démocratique des établissements, ce qui est légitime puisqu'ils participent à leurs missions. Mais vous avez négligé de préciser que cela incluait les chercheurs et enseignants chercheurs contractuels, dont les rangs sont massivement composés des chercheurs doctorants. On ne parle pas de quelques pourcents : les chercheurs doctorants sont 70 000, soit plus de la moitié des personnels chercheurs et enseignants-chercheurs. La recherche et l'enseignement supérieur ne se font pas sans eux ! Rien ne justifie donc que les décisions se prennent sans eux !

Cette négligence est d'autant plus gênante qu'elle vous met en contradiction avec la Charte européenne du chercheur (et Madame la Ministre a bien rappelé vendredi dernier devant le CNESER : « l'Europe est notre politique » !), charte qui est très claire sur la représentation des personnels dans les instances de décisions. Et elle y mentionne clairement les chercheurs en début de carrière, c'est-à-dire, selon la terminologie européenne, les doctorants. Mais cette négligence vous met aussi en porte-à-faux vis-à-vis du préambule de la Constitution française, qui rappelle que les salariés d'une organisation doivent participer aux prises de décision.

Mais heureusement, une négligence peut se corriger très facilement. Il suffira d'ajouter quelques mots dans l'article 21, et d'en transférer le principe dans le reste du texte.

4- Enfin quatrième et dernier point afin d'anticiper le prochain chantier, celui des jeunes chercheurs, et de prévenir toute erreur de précipitation. Il est nécessaire dès maintenant de poser les jalons pour une amélioration notable du système de recherche français : les jeunes chercheurs sont les ambassadeurs privilégiés de la recherche française et de ses universités, que ce soit vis-à-vis de l'international ou vis-à-vis de l'ensemble du tissu socio-économique. Il faut leur donner les moyens et l'envie d'être ces ambassadeurs ! Or, je tiens à vous alerter : dans le cadre actuel, dans moins de 5 ans, plus personne n'aura envie de devenir chercheur doctorant !

Pour redresser la barre, la voie est claire, c'est celle qu'a tracée Monsieur le Premier Ministre : **tout chercheur recruté pour faire un doctorat doit l'être selon des procédures professionnelles et transparentes, dans le cadre d'un contrat de travail.** Il faut en finir définitivement avec le bricolage habituel, totalement décrédibilisant pour nos universités.

Les choses ont déjà avancé : le travail au noir se résorbe, même s'il reste encore des ministères – aussi stratégiques que celui des affaires étrangères, de l'industrie ou de la défense – qui perpétuent ces pratiques illégales. Je ne doute pas, Monsieur le Président, que vous aurez à cœur de rappeler ces ministères à une utilisation plus saine de l'argent public.

Il reste maintenant à interdire l'embauche gratuite des chercheurs doctorants et à appliquer un dispositif pour accompagner et évaluer ce changement. À moins bien sûr, Monsieur le Président, que vous trouviez normal que l'on contraigne certains chercheurs à travailler gratuitement ?

Madame la Ministre, la CJC vous rencontrera enfin vendredi, et nous espérons que vous aurez des réponses à nous transmettre sur les points que nous venons de développer.

En conclusion, nous espérons que le délai supplémentaire accordé nous permettra de travailler ensemble à définir une loi nécessaire à la modernisation de nos universités.

Pour la Confédération des Jeunes Chercheurs,

sa présidente,

Maiïwenn Corrigan

Les propositions de la CJC, concernant notamment la représentation des doctorants et autres chercheurs et enseignants-chercheurs contractuels dans les conseils centraux, la salarisation progressive de tous les doctorants, la nécessité d'un plan pluriannuel pour gérer le recrutement des chercheurs et des enseignants-chercheurs dans les établissements publics, l'intégration des jeunes chercheurs étrangers, sont détaillées dans diverses fiches disponibles sur notre site internet <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/dossiers/>
Seul le discours prononcé fait foi